



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2022_015

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - petr_gevaudan

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation: 22/06/2022

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Gilbert GIRMA, Denis GRAS, Christine HUGON, Ludovic JAFFUEL, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL, Samuel SOULIER, Vincent SUDRE

Représentés :

Excusés : Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Jérémy PIC, Thomas PIGNIDE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Alain GUENNOU

Secrétaire de séance : Jean-Noel BRUGERON

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de SALEIL Jean-Claude

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 125 614.51

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	144 047.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 752.00

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 04/07/2022
048-200078343-20220628-DE_2022_015-DE

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-18 433.48
Résultat cumulé au 31/12/2021	125 614.51
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	125 614.51
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	125 614.51
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>6/07/20</u> et publié ou notifié le <u>6/07/20</u>
--

Certifié conforme,

A Marvejols, le 28 juin 2022


Jean-Paul POURQUIER
 Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 04/07/2022 048-200078343-20220628-DE_2022_015-DE
